



Séance du 05.06.2026

FEUILLET N° .....

## **COMMUNE DE ROPPEZTZWILLER**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **du 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPEZTZWILLER installé le 22 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur le maire le 25 mai 2026, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sous la présidence de :** M. BRAND Serge, maire

**Membres présents :** Mme BINGLER Stéphanie et M. RICHART Patrice, adjoints ;

M. MORE Erick, M. KNOLL Pascal, M. FELLMANN David, Mme FEUERMANN Christèle, M. TURKAUF Yannick, Mme BOULLOT Anne-Catherine, M. ERNY Cédric, Mme GESSER Maryline et Mme NGUYEN Manon.

**Membre absent excusé et représenté :** Mme EGGENSEPILLER Régine donnant procuration à M. BRAND Serge, M. STOLTZ Sébastien donnant procuration à M. TURKAUF Yannick et Mme WAGNER Emilie donnant procuration à Mme BINGLER Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** Mme LUCARELLI Emmanuelle.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de séance du 13 avril 2026
2. URBANISME
  - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
  - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. PRESENTATION DU PROJET BRAMAHUS
4. AFFAIRES FINANCIÈRES
  - 4.1. Jobs d'été
  - 4.2. Demande de subvention exceptionnelle de la section escrime de l'ACL
5. ONF : Programme de travaux patrimoniaux et prévision des coupes de bois
6. DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLEST DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
7. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
8. PATRIMOINE : INSCRIPTION AU REGISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
9. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
10. DIVERS

Monsieur Serge BRAND, maire, salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée qu'il souhaite ajouter le point 4.3. « Affaires financières – prime de remerciement à l'ouvrier communal » à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte cet ajout.



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N° .....**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 AVRIL 2026**

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 13 avril 2026.

Pour répondre à la question de Madame Régine EGGENSPILLER lors du dernier conseil municipal sur le point concernant la nomination des suppléants pour les commissions extra-villageoises, la délibération a été acceptée par le contrôle de la légalité, il n'est donc pas nécessaire de nommer un délégué suppléant par commission, chaque membre de la commission est suppléant de toutes les commissions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. URBANISME**

### **2.1 Liste des autorisations d'urbanisme**

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

### **2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la DIA qu'il a réceptionnée depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°2/2026 enregistrée le 01/06/2026 concernant une partie du terrain bâti section 9 parcelles n°141 et 49 pour une surface de 97,5m<sup>2</sup> sur un total de 2517 m<sup>2</sup> au 16, rue des Œillets.

Mme Edwige KELLER en fait l'acquisition.

## **3. PRESENTATION DU PROJET BRAMAHUS**

Monsieur le maire salue et présente madame Michèle HEMMERLIN et monsieur Tibor GYALOG, président de l'association Bramahus qui ont souhaité rencontrer le nouveau conseil municipal afin de présenter le projet de reconstruction de la maison dite « Bramahus ».

Monsieur le maire passe la parole aux représentants de l'association Bramahus.

Monsieur Tibor GYALOG explique aux membres de l'assemblée que l'association existe depuis 2019. Elle compte à ce jour 11 membres et beaucoup de bénévoles selon le projet. Le but de l'association est de créer un lieu social à Roppentzwiller par la reconstruction de l'ancienne maison à colombages d'environ 120 m<sup>2</sup>. Le permis de construire est en cours et l'association espère un avis positif d'ici septembre.

Il explique également que l'association sera tributaire de la décision du conseil municipal de les soutenir lors de leur demande de subvention puisque si la municipalité ne soutient pas le projet, aucune subvention ne sera allouée par les autres organismes.

L'association projette de reconstruire la maison en deux fois, d'abord l'extérieur, puis l'intérieur par une demande de nouvelle subvention d'ici un ou deux ans.

Le projet serait participatif, autrement dit l'entreprise qui reconstruira pourra être assistée de tous les bénévoles désireux de s'impliquer ce qui ferait un beau projet villageois.

Entendu les explications de monsieur Tibor GYALOG, monsieur le maire propose à la commission attractivité de se réunir cet été et de faire une proposition au conseil municipal en septembre afin de voter ou non le soutien au projet.



Séance du 05.06.2026

FEUILLET N° .....

#### 4. AFFAIRES FINANCIÈRES

##### 4.1. Jobs d'été : tirage au sort des candidats

Monsieur le maire passe la parole à madame Stéphanie BINGLER en charge du dossier.

Cette dernière fait part à l'assemblée des trois candidatures pour les jobs d'été réceptionnées en mairie à la date limite du 18 mai 2026 comme décidé lors du conseil municipal du 13 avril 2026 : Léana BINGLER, Lucile RICHART et Elise STOLTZ.

Le conseil municipal avait décidé de proposer deux postes au service technique et un poste au service administratif mais les trois candidates postulent au service administratif.

Etant donné le surplus de travail au service administratif, deux places peuvent y être consacrées cet été.

Comme deux candidats sont les enfants de nos adjoints, monsieur le maire propose de donner une première place à mademoiselle Elise STOLTZ au service administratif et de tirer au sort parmi les deux candidates restantes pour le deuxième poste au service administratif. La dernière candidate se verra affectée au service technique.

Le conseil accepte la proposition de monsieur le maire.

Le tirage désigne mademoiselle Léana BINGLER pour travailler au service administratif. La place d'agent au service technique sera par conséquent proposé à mademoiselle Lucile RICHART.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, après tirage au sort

**AUTORISE ET CHARGE** monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'embauche des trois postulantes.

##### 4.2 Subvention exceptionnelle pour l'ACL

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier réceptionné le 27 avril 2026 de la section ACL escrime sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'un de ses membres, monsieur Cédric ARNOLD HAABY qui s'est brillamment qualifié pour le championnat de France d'escrime, une première en 24 ans pour le club.

Monsieur le maire a déjà transmis les encouragements et les félicitations de la commune à monsieur Cédric ARNOLD HAABY, la compétition ayant déjà eu lieu.

Monsieur le maire et les adjoints après en avoir discuté proposent de lui attribuer 100 euros de subvention à titre exceptionnel.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à la section escrime de l'ACL au bénéfice de monsieur Cédric ARNOLD HAABY pour sa qualification au championnat de France

**CHARGE ET AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

##### 4.3 Attribution d'une prime exceptionnelle à Ludovic Schmitt

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que le travail que monsieur Ludovic SCHMITT à réaliser dans le cadre de la réhabilitation du presbytère a non seulement permis de réaliser des économies notables, mais a en plus été réalisé dans les règles de l'art.

En reconnaissance des services rendus à la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'attribution exceptionnelle d'une prime d'un montant de 1000 euros au bénéfice de cet agent à lui verser sur le salaire de juin 2026.



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N°.....**

**VU** l'implication particulière de monsieur Ludovic SCHMITT dans l'accomplissement de ses missions

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** sous réserve de la réglementation en vigueur applicable aux agents territoriaux, l'attribution exceptionnelle d'un prime d'un montant de 1000 euros sous forme de CIA

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal à l'article 64111

**CHARGE** monsieur le maire le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **5. ONF : Programme de travaux patrimoniaux et prévisions des coupes de bois**

Monsieur le Maire cède la parole à monsieur Patrice RICHART en charge du dossier.

Monsieur Patrice RICHART explique aux membres du conseil que l'ONF fait des propositions de coupes de bois, mais que c'est la Commune qui choisit de réaliser ou non les travaux.

Il précise également que le prix des bois vendus est aléatoire.

Enfin, il explique que monsieur Brewal CAPRON, agent ONF en charge de notre commune précédemment, est parti depuis le mois de décembre 2025 sans successeur à son poste. Un remplaçant est prévu pour septembre 2026 et que celui-ci viendra se présenter et expliquer son travail à cette assemblée.

Enfin, il détaille le devis présenté par l'ONF en détaillant ce que chaque intitulé du tableau signifie et le coût engendré, mais aussi les potentielles économies si certains travaux sont exécutés par Ludovic SCHMITT ou Martine HUMBERT, ouvriers communaux de Roppentzwiller.

Entendu les explications de monsieur Patrice RICHART, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes 2026 sur les parcelles 1a, 10a, 3j et 5ab pour un bilan prévisionnel de 670,-€ ;

**APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2026, déduction faite des travaux de maintenance pouvant être effectués par les ouvriers communaux

**DIT** que les crédits inscrits au budget primitif 2026 sont suffisants ;

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **6. DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU**

Monsieur le maire explique qu'il nous faut désigner nos membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (**CLECT**), commission obligatoire dans la COMCOM Sundgau puisque nous avons adopté la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées des communes vers l'intercommunalité, elle détermine les impacts financiers de ces transferts et elle permet d'ajuster les attributions de compensation versées aux communes, garantissant ainsi une répartition équitable et transparente des finances entre la COMCOM Sundgau et les communes.

Chaque commune de la COMCOM Sundgau est représentée par un membre titulaire et un suppléant désigné par le conseil municipal.

S'agissant d'affaires financières monsieur le maire se propose comme membre titulaire et propose Mme Stéphanie BINGLER adjointe chargée des finances comme suppléante.

**VU**



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N°.....**

- le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;
- le point IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;
- la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT à un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;
- l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

### **CONSIDÉRANT**

- que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

### **DÉSIGNE**

- M. Serge BRAND membre titulaire de la CLECT
- Mme Stéphanie BINGLER membre suppléante de la CLECT

## **7. VOTE DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Monsieur le maire explique que la moitié du Sénat sera renouvelé le 27 septembre 2026 et que parmi cette moitié se trouvent les sénateurs du Haut-Rhin. Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux et délégués des conseils municipaux).

Le vote des délégués des communes a été fixé par décret à aujourd'hui 5 juin 2026. Les délégués élus aujourd'hui ont obligation de voter le 27 septembre 2026.

Monsieur le maire précise que notre commune doit choisir trois délégués titulaires et propose de voter le minimal légal fixé à trois délégués suppléants. Le vote des délégués a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le conseil municipal approuve la proposition.

Il demande s'il y a des candidats pour les trois places de titulaires.

Mme EGGENSPILLER Régine, M. TURKAUF Yannick et M. ERNY Cédric se portent candidats.

Les conseillers municipaux sont appelés à voter les délégués titulaires conformément aux dispositions du code électoral. Le vote se fait à bulletin secret permettant d'assurer la confidentialité et la sincérité du scrutin.

### Élection des délégués titulaires

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Résultats :

- Mme EGGENSPILLER Régine : 12
- M. TURKAUF Yannick : 12
- M. ERNY Cédric : 12



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N° .....**

**SONT ELUS ET PROCLAMES DELEGUES TITULAIRES**

- Mme EGGENSPILLER Régine
- M. TURKAUF Yannick
- M. ERNY Cédric

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats en tant que délégués suppléants.

Lui-même c'est-à-dire M. BRAND Serge, ainsi que M. FELLMANN David et M. RICHART Patrice se portent candidats.

Suivant la même procédure les conseillers municipaux sont appelés à voter pour les délégués suppléant conformément aux dispositions du code électoral. Le vote se fait à bulletin secret permettant d'assurer la confidentialité et la sincérité du scrutin.

Élection des délégués suppléants

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Résultats:

- M. BRAND Serge : 12
- M. FELLMANN David : 12
- M. RICHART Patrice : 12

**SONT ELUS ET PROCLAMES DELEGUES SUPPLEANTS**

- M. BRAND Serge
- M.FELLMANN David
- M.RICHART Patrice

**8. PATRIMOINE INSCRIPTION AU REGISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Notre presbytère étant maintenant rénové, monsieur le maire propose de préparer la prochaine étape de la préservation de notre patrimoine, à savoir l'oratoire du Mont des Oliviers, communément appelé le Christ de Roppentzwiller.

Le Christ de Roppentzwiller est une statue du Christ en prière, installée dans un oratoire du Mont des Oliviers, situé rue Principale.

- Le monument a été édifié vers 1840, à l'initiative du curé Kauffmann.
- Il constitue un ensemble de dévotion complet (et non une simple croix).
- Il fait partie intégrante de l'histoire religieuse et sociale du village.
- Il est recensé officiellement par l'Inventaire général du patrimoine culturel, mais ne bénéficie actuellement d'aucune protection réglementaire.

Ce Christ est un repère patrimonial fort pour les habitants et une composante importante du paysage communal.

Monsieur le maire souhaiterait assurer la reconnaissance officielle et la préservation durable de ce bien patrimonial, recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel en sollicitant son inscription au titre des monuments historiques.

La demande d'inscription du Christ de Roppentzwiller :

- protège un élément majeur de l'identité communale,
- valorise le patrimoine local,
- prépare l'avenir sans contrainte excessive,
- s'inscrit dans une démarche raisonnable et maîtrisée.



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N°.....**

Elle constitue un engagement patrimonial raisonné, au service de la commune et des générations futures.

**VU**

- le Code du patrimoine, notamment les articles L.621-25 et suivants relatifs à l'inscription des immeubles au titre des monuments historiques ;
- l'existence sur le territoire communal de l'oratoire du Mont des Oliviers, communément appelé le Christ de Roppentzwiller, édifié vers 1840 à l'initiative du curé Kauffmann ;

**CONSIDÉRANT**

- que cet oratoire constitue un témoignage remarquable de la piété populaire du XIX<sup>e</sup> siècle en Sundgau ;
- qu'il présente un intérêt historique, artistique, iconographique et mémoriel pour la commune ;
- qu'il occupe une place importante dans l'identité patrimoniale et paysagère du village ;
- qu'il est recensé à l'Inventaire général du patrimoine culturel, mais ne bénéficie à ce jour d'aucune protection réglementaire ;
- qu'une inscription au titre des monuments historiques permettrait d'assurer sa préservation durable, tout en ouvrant l'accès à des dispositifs de conseil et de soutien financier pour son entretien futur ;

le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

**DÉCIDE** de solliciter l'inscription au titre des monuments historiques de l'oratoire du Mont des Oliviers, dit Christ de Roppentzwiller.

**AUTORISE ET CHARGE** monsieur le maire à constituer, signer et transmettre le dossier de demande d'inscription auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Grand Est) et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette procédure

**ET S'ENGAGE** à préserver le monument dans le respect de son caractère patrimonial et des prescriptions qui pourront être formulées par les services de l'État.

## **9. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il désire doter la commune d'un plan communal de sauvegarde (PCS) même si cette démarche n'est pas obligatoire pour notre village puisque nous ne sommes pas classés en zone à risque. Toutefois le PCS constitue un outil essentiel de préparation aux situations de crise. Il permet de mieux protéger la population, d'organiser l'action communale et de sécuriser les décisions du maire. Son adoption s'inscrit dans une démarche de responsabilité et d'anticipation que nous devons à nos administrés. Il définit les rôles de chacun, les moyens mobilisables et les moyens nécessaires pour protéger efficacement la population, notamment les plus vulnérables.

Son adoption permet de disposer d'un cadre opérationnel clair, conforme à la réglementation, et immédiatement mobilisable en cas de besoin.

Notre PCS est en cours de préparation depuis 2 ans mais faute de réserve communal il n'a jamais été validé. Monsieur le maire propose de nous doter d'un PCS et de constituer une réserve communale plus tard. Ce PCS a été discuté avec monsieur Pascal KNOLL qui est notre correspondant incendie et secours officiel.

**VU**

- le code général des collectivités territoriales, le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles relatifs aux plans communaux de sauvegarde,
- la nécessité d'assurer la protection de la population, des biens et de l'environnement face aux risques majeurs,



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N° .....**

### **CONSIDERANT**

- que le plan communal de sauvegarde (PCS) constitue un outil opérationnel de gestion de crise à l'échelle communale ;
- qu'il permet d'organiser les mesures de prévention, d'alerte, d'information, de protection et de soutien de la population ;
- que la commune est exposée à des risques (inondations, incendies, mouvements de terrain, risques industriels, etc.) ;
- qu'il est nécessaire de structurer l'organisation communale en cas d'événement majeur ;

Entendu les explications de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune tel que proposé

**PRECISE** que le PCS sera mis à jour régulièrement afin de garantir son efficacité

**DECIDE** que le document sera tenu à la disposition du public, conformément à la réglementation en vigueur.

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération et à mettre en œuvre ce plan en cas de besoin.

### **10. DIVERS**

#### **10.1. Compte rendu de la réunion des responsables des associations de Roppentzwiller du 6 mai 2026**

Monsieur le maire/ Madame Stéphanie BINGLER explique aux membres de l'assemblée que toutes les associations du village ont été invitées à une rencontre en mairie à laquelle seule l'amicale des sapeurs-pompiers n'a pas répondu.

Le projet de projeter certains matchs de la Coupe du Monde de Football sur grand écran à la salle polyvalente a été organisée. L'APL, l'ACL et Elsass Klika se partageront les créneaux pour la vente de boissons.

#### **10.2. Compte rendu des réunions de la commission cohésion et jeunesse et communication**

Il est proposé que deux figures de Roppentzwiller soient interviewées et mis à l'honneur dans le prochain Fil de l'III : Marion DELORT et Cédric ARNOLD HAABY pour leurs exploits sportifs.

#### **10.3 Compte rendu de la réunion de la commission des aînés**

Madame Régine EGGENSPILLER a laissé le compte-rendu qu'elle a rédigé suite à la réunion de la commission qu'elle préside. Lecture est donnée.

En résumé, le repas sera confectionné par Traiteurs Créateurs, la musique sera dispensée par Philipp Savana et l'animation assurée par l'ACL.

Un petit cadeau sera également distribué à chacun des aînés.

#### **10.4. Désignation des membres de la CCLE (Commission de Contrôle des Listes Electorales)**

Mme Maryline GESSER et monsieur David FELLMANN se portent volontaires pour être les représentants de la commune au sein de la CCLE.



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N° .....**

#### **10.5. Problèmes de voisinages**

Monsieur Mehmet BILGIN semble causer plusieurs problèmes à son voisinage, notamment du fait de l'installation de caméras, de stationnement gênant et de l'absence de balustrade sur son habitation.

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que ce dernier a déjà été convoqué à la mairie et que certaines affaires sont en cours de résolution. Il invite les membres de l'assemblée à le tenir informé de toute nouvelle incivilité le concernant.

#### **10.6. Éclairage public**

Madame Stéphanie BINGLER explique aux membres du conseil municipal avoir fait le bilan des répercussions financières de l'arrêt de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin et annonce que cette opération a permis de faire des économies considérables.

Les membres du conseil estiment ainsi qu'il est raisonnable de continuer cette extinction, mais envisagerait quand même de repousser l'extinction à minuit.

Les établissements Sodielec vont donc être contactés en ce sens.

#### **10.7. Presbytère – location des appartements**

Monsieur le maire expose que le logement situé au premier étage du presbytère est toujours vacant suite à un désistement.

Il informe également les membres de l'assemblée qu'ils sont tous attendus le samedi 20 juin pour la mise en place du matériel pour l'inauguration le lendemain.

#### **10.8. Anniversaire de Jeanne RICHART**

Un cadeau de la mairie pour les 100 ans de madame Jeanne RICHART est en cours d'élaboration auprès de la société MANGOLD.

#### **10.9. Arbres dangereux**

Monsieur Patrice RICHART expose aux membres présents qu'il a repéré plusieurs arbres dans le village qui sont en mauvaise santé et risquent d'être dangereux en cas de chute : le saule de M. LAMBERET rue Traversière, l'épicéa de M. BURGER et enfin l'arbre de Michel DEMANGE. A surveiller.

Toutes les questions étant épuisées, monsieur le maire lève la séance à 21h09.

Le maire,  
Serge BRAND

1. Approbation du procès-verbal de séance du 13 avril 2026

2. URBANISME

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESENTATION DU PROJET BRAMAHUS

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Job d'été

4.2. Demande de subvention exceptionnelle de la section escrime de l'ACL



Séance du 05.06.2026

**FEUILLET N° .....**

- 4.3. Attribution exceptionnelle d'un bon d'achat à Ludovic Schmitt
- 5. ONF : programme de travaux patrimoniaux et prévision des coupes de bois
- 6. DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
- 7. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
- 8. PATRIMOINE INSCRIPTION AU REGISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 9. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- 10. DIVERS
  - 10.1. Compte rendu de la réunion des responsables des associations de Roppentzwiller du 6 mai 2026
  - 10.2. Compte rendu des réunions de la commission cohésion et jeunesse et communication
  - 10.3. Compte rendu de la réunion de la commission des aînés
  - 10.4. Désignation des membres de la CCLE (Commission de Contrôle des Listes Electorales)
  - 10.5. Problèmes de voisinages
  - 10.6. Éclairage public
  - 10.7. Presbytère – location des appartements
  - 10.8. Anniversaire de Jeanne RICHART
  - 10.9. Arbres dangereux